



Syndicat constructif et représentatif

CONGRES

Avril 2015

Le 3ème CONGRES SN CFTC-FINANCES PUBLIQUES

Le troisième CONGRES SN CFTC-FINANCES PUBLIQUES réuni à Paris du 30 mars au 2 avril 2015 rappelle les valeurs qui constituent la spécificité de la CFTC dans le paysage syndical français : la solidarité, la liberté, la responsabilité, la justice sociale, la participation démocratique et l'exigence d'un développement durable.

En intégrant en plus, comme fondement de ses actions, son exigence de respect de la dignité des personnes, son appel à la fraternité, notamment vis-à-vis des plus fragiles, la CFTC se distingue, en privilégiant le souci du bien commun et la volonté de permettre à chacun de jouer pleinement son rôle dans la société.

Le syndicat national CFTC-FINANCES PUBLIQUES se réclame et s'inspire de ces valeurs en toute indépendance politique ou religieuse. Ses positions ne sont pas dogmatiques.

Fonctionnaires de l'Etat, les agents de la DGFiP ont des obligations mais également des droits. Parmi ces droits, il y a celui de pouvoir librement s'organiser en syndicat pour s'exprimer, agir dans le cadre du dialogue social sur notre réalité professionnelle quotidienne.

A la DGFiP, la volonté de la CFTC est de permettre à tous les agents, qui le souhaitent de pouvoir agir de façon constructive, sur la réalité de la vie professionnelle.

La DGFiP est une administration soumise à de fortes contraintes, notamment avec des réductions drastiques des moyens humains et financiers. Ces décisions politiques ont des incidences en matière de réorganisations, d'adaptations, de management,

conduisant à des conséquences lourdes, notamment sur les conditions de vie au travail des agents.

Dans ce contexte, la CFTC FINANCES PUBLIQUES revendique une nouvelle fois un gel des suppressions d'emplois à la DGFiP et un respect des conditions de vie au travail de tous les personnels.

Au-delà de l'aspect purement revendicatif, la CFTC-FINANCES PUBLIQUES est un syndicat pragmatique qui reste attaché aux mesures concrètes avec de réelles avancées pour tous les agents, tant sur le pan collectif qu'individuel.



Elle l'a prouvé ces dernières années avec l'obtention de la prime d'accueil, l'augmentation du quota à 70 % des agents bénéficiant d'une bonification dans le cadre de l'évaluation professionnelle, l'obtention du 8ème échelon de la catégorie C sans contingentement, l'abrogation de la journée de carence, l'ouverture du dossier ZUS, l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, le recrutement contractuel et l'insertion des personnes en situation de handicap au sein des ministères économiques et financiers, et de nombreuses interventions sur des dossiers individuels (évaluations professionnelles, mutations, cas

particuliers...).

Pour la CFTC DGFiP, force de proposition, le dialogue social doit rechercher le bien commun à partir de la situation de chaque partenaire.

Rejoindre la CFTC FINANCES PUBLIQUES, c'est se donner les moyens d'agir, dans un état d'esprit collectif, constructif et positif.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04 E-mail : cftcdgfp@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFiP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

Pour les quatre années à venir, la CFTC-FINANCES PUBLIQUES a besoin de tous les agents qui se reconnaissent dans sa démarche. Ne rien faire et se plaindre n'est pas efficace. La posture du rebelle systématique a vécu. Même dans un contexte difficile, participer à l'existence du dialogue social, à son fonctionnement au niveau local ou national pour défendre des collègues, est une démarche positive qui permet d'avoir une autre approche de son travail fondée sur la recherche du bien commun.

La CFTC-FINANCES PUBLIQUES veut un dialogue social vivant. Proposition et négociation d'abord, la grève s'il le faut. Le dialogue social n'est pas une guerre entre adversaires qui ne défendent que leurs intérêts respectifs. Le dialogue social n'est pas une lutte des classes.

DIALOGUE SOCIAL

La CFTC DGFIP constate une détérioration voire un durcissement du dialogue social entre l'administration et les représentants du personnel, en raison notamment de la diminution des moyens de fonctionnement et du manque de visibilité sur les évolutions de la DGFIP.

L'humain n'est plus au centre du dialogue social.

La loi sur la représentativité qui gère les règles du dialogue social renforce l'existence d'organisations syndicales majoritaires et bloque tout espoir d'aboutir à la signature d'accords.

Dans ce contexte, la CFTC-DGFIP porte ses revendications sur trois axes :



Pour la CFTC DGFIP, force de proposition, le dialogue social doit rechercher le bien commun à partir de la situation de chaque partenaire.

Rejoindre la CFTC FINANCES PUBLIQUES, c'est se donner les moyens d'agir, dans un état d'esprit collectif, constructif et positif.

CONSTATS ET REVENDICATIONS

Durant ce congrès le syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES a notamment porté des revendications sur le dialogue social, le catégoriel et la retraite.

Au niveau national et au niveau local.

La CFTC DGFIP revendique :

- un vrai dialogue social basé sur la participation active aux groupes de travail, fondée sur le respect d'un débat constructif débouchant sur des solutions concrètes.
- le respect des calendriers des différents groupes de travail.

La CFTC-DGFIP s'interroge sur le fait que l'ensemble des outils informatiques mis à la disposition de la DG ne permet pas de faire ressortir les réalités du terrain.

Les outils mis à la disposition de la Direction Générale et des Directions Locales en matière de conditions de vie au travail (DUERP, Plan d'Action de Prévention, EDD, TBVS, etc...) ne doivent pas être que des indicateurs pour alimenter des statistiques. Ils doivent être exploités et communiqués aux syndicats en vue de solutions concrètes au bénéfice des agents qui, à ce jour, ne perçoivent pas assez l'intérêt de ces dispositifs .

Pour éviter une disparité dans le dialogue social, la CFTC DGFIP souhaite l'élaboration d'une charte du dialogue social à la DGFIP élaborée en concertation avec toutes les organisations syndicales.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04 E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

La CFTC DGFIP revendique en matière de dialogue social :

- que le représentant syndical soit considéré comme un interlocuteur privilégié de l'administration,
- que les documents de travail soient communiqués dans un délai suffisant pour permettre à ses représentants un temps nécessaire à l'étude des sujets à débattre dans de bonnes conditions,
- que toute section syndicale déclarée soit reconnue par les directions locales,
- que les militants syndicaux ne fassent pas l'objet de discriminations (évaluation professionnelle, avancement ...),
- la nécessité d'information concernant tous les projets et décisions à l'initiative des directions locales.

La **CFTC DGFIP** rejette la clause anti-dialogue social qui exige depuis 2014, que seuls les accords signés par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles sont valides.

Relations entre syndicats.

La loi sur la représentativité a sclérosé le dialogue social en opposant les OS en terme de « part de marché ». **CFTC-DGFIP**

Face à une logique du tout économique, la **CFTC-DGFIP** n'a de cesse de défendre l'humain.

Soucieux d'un syndicalisme constructif, la **CFTC-DGFIP** participe aux actions intersyndicales visant à la défense du bien commun.

La **CFTC-DGFIP** privilégie le dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux en terme de propositions plutôt que de contestation.

Face à un syndicalisme dogmatique qui s'éloigne de plus en plus des souffrances et préoccupations concrètes et quotidiennes des personnels, la **CFTC DGFIP** reste proche des agents et fidèle à son identité.

La CFTC s'engage pour améliorer vos conditions de vie au travail !!!



Relations avec les agents.

En plus d'une charge de travail en constante augmentation, aucune considération n'est accordée aux agents. La **CFTC DGFIP** demande d'urgence aux Directions une prise de conscience de cette situation. Elle exige que l'humain soit au cœur de ces réflexions.

Face à la recrudescence des Risques Psycho Sociaux, la **CFTC-DGFIP** défend l'ensemble des agents dans l'exercice de leurs missions sans discrimination.

Elle s'engage à restituer l'information auprès des agents de toutes les instances (formelles et informelles) auxquelles elle participe

La **CFTC DGFIP** est fière d'accompagner et défendre l'ensemble des agents, qui ont un sens profond du service public, dans toutes les réformes à venir, et leur apporte tout le soutien dans les valeurs qu'elle porte .

Par leur adhésion à la **CFTC-DGFIP**, les agents se donnent les moyens d'être défendus et représentés librement par un syndicat constructif et indépendant.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04 E-mail : cftcdgfp@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

CATEGORIEL A, B et C

La fusion a donné lieu à la mise en place de règles de mutation harmonisées, complexes et lourdes. La CFTC-DGFiP souhaite une simplification et une transparence de ces règles. Il s'agit de mettre l'agent au centre des préoccupations en garantissant une équité de traitement pour tous.

S'engager avec la CFTC pour vos carrières !!!



Compte tenu de ces nouveaux parcours professionnels, la **CFTC-DGFiP exige une formation adaptée et immédiate en cas de changement de métier associée à un tutorat. La mobilité fonctionnelle et géographique doit être voulue et non subie. La CFTC-DGFiP revendique le maintien du maillage territorial du service public en respectant les conditions de vie au travail des agents.**

Suite aux restructurations, **les fonctions d'adjoint** sont de plus en plus nombreuses sans que ses missions soient définies de manière précise. La **CFTC-DGFiP demande la création d'un véritable statut d'adjoint assorti d'une reconnaissance d'encadrant et d'un régime indemnitaire approprié.**

Compte tenu de l'allongement de la durée des carrières, de nombreux agents atteignent l'échelon terminal de leur grade plusieurs années avant la retraite. Ainsi, la **CFTC-DGFiP demande une modification de toutes les grilles indiciaires : échelons supplémentaires et réduction des durées d'échelon pour toutes les catégories d'agents.**

La stagnation de l'indice de référence de l'échelon terminal s'inscrit dans une période de gel du point d'indice. Pour défendre le pouvoir d'achat des agents, la **CFTC-DGFiP réitère sa demande d'augmentation du point d'indice.**

L'accroissement des charges de travail et des efforts consentis par l'ensemble des agents de la DGFiP n'ont pas été reconnus par l'Administration. La **CFTC-DGFiP** souhaite des taux de promotion interne et des recrutements externes plus importants.

Pour permettre à chaque agent de partir avec un niveau de retraite décent, la **CFTC-DGFiP** demande une généralisation de la promotion à titre personnel sur place pour tous les grades en fin de carrière.

Les agents des services informatiques ne peuvent pas valoriser leur acquis professionnels à travers les concours internes et spéciaux de la DGFiP. Aussi, la **CFTC-DGFiP exige la création d'une épreuve informatique au choix pour tous les concours de la DGFiP au même titre que les autres spécialités.**

Les trois fonctions publiques disposent de grilles indiciaires pour la catégorie A+ ne comportant qu'un seul grade. Or, à la DGFiP, il existe trois grades (**Afipa, IP, ldiv**) qui couvrent les mêmes métiers et les mêmes indices. La **CFTC-DGFiP souhaite vivement la fusion de ces trois grades pour fluidifier les promotions, mutations et tableaux d'avancement.** Cela permettra de diminuer la charge de travail des bureaux RH et des économies substantielles.

A travers ces différents aspects, la CFTC-DGFiP revendique une reconnaissance réelle des efforts consentis par l'ensemble des agents notamment par celle des acquis de l'expérience professionnelle.

RETRAITES

Constats :

La loi du 20 janvier 2014 relative à l'avenir et à la justice du système de retraite apporte des précisions sur **l'augmentation progressive de la durée d'assurance, sur les parcours morcelés ou marqués par la précarité.**

Voici le calendrier de mise en œuvre de l'allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein à l'âge légal :

Durée d'assurance pour avoir le taux plein (en trimestres et en années).

1958 à 1960 167 trimestres 41 ans et 9 mois
1961 à 1963 168 trimestres 42 ans
1964 à 1966 169 trimestres 42 ans et 3 mois
1967 à 1969 170 trimestres 42 ans et 6 mois
1970 à 1972 171 trimestres 42 ans et 9 mois
1973 et suivantes 172 trimestres 43 ans

A cela s'ajoutent l'augmentation de la durée et des taux de cotisations ainsi qu'une diminution du montant de la pension.

**Pour le respect et la considération dus
aux anciens !!!**



La CFTC DGFIP Revendique :

Principes, régimes et calcul des retraites :

- ☞ Un retour aux 40 années (160 trimestres) de cotisation pour une retraite à taux plein,
- ☞ l'amélioration du traitement des poly-pensionnés afin qu'ils ne soient plus pénalisés par leur carrière « multiple » (cumul de différents régimes de retraites engendrant un cumul de minima défavorables au pensionné),
- ☞ La garantie de la valeur du point du RAFP (retraite additionnelle de la Fonction publique),
- ☞ le maintien du principe des retraites par répartition,
- ☞ le maintien de l'inscription du titre de pension au grand livre de la dette publique,
- ☞ la reconnaissance de la fin de carrière avec une possibilité accrue en nombre de nominations au grade supérieur étendue à tous les agents,
- ☞ la conservation du principe de calcul sur les 6 derniers mois pour la liquidation des droits à pension,
- ☞ une communication sur le fait que la retraite de la fonction publique n'est pas plus avantageuse que celle du privé à équivalence de situation (salaire, primes, durée de carrière, etc...),
- ☞ une revalorisation des carrières et des pensions des femmes et des hommes qui se sont arrêtés ou ont pris un temps partiel pour élever leurs enfants. La politique familiale est un investissement pour l'avenir de la société,
- ☞ un relèvement du minimum garanti afin de permettre une existence décente et d'éviter la précarité,

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04 E-mail : cftcdgfp@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

RETRAITE

La CFTC DGFIP Revendique aussi :

Accompagnement vers la retraite :

- ☞ la conservation dans les services RH du réseau d'un correspondant retraite spécialisé et formé sur ce sujet,
- ☞ la mise en œuvre d'un véritable accompagnement social et psychologique préalable au départ en retraite,
- ☞ le maintien du niveau de rémunération (principale et accessoire) des cadres A comptables qui remettent leur service par anticipation pour utilisation du compte épargne temps avant départ à la retraite,
- ☞ le paiement à 100% du mois entamé et la création d'une prime de départ à la retraite,

- ☞ le retour de la Cessation Progressive d'Activité (CPA). Ce dispositif permettrait un glissement en douceur de l'activité vers la retraite mais pourrait également être utilisée dans le cadre du tutorat des nouveaux agents,

Traitement social des retraités :

- ☞ le gel de l'augmentation des cotisations sociales sur les retraités,
- ☞ la suppression de la fiscalisation de la majoration de la pension pour 3 enfants et plus,
- ☞ La CFTC est attachée à ce que l'administration maintienne le lien avec les agents retraités, les informe sur l'évolution des services, leur en laisse l'accès dans le cadre de l'action syndicale et les soutienne dans la difficulté (assistance sociale, aide à la personne, etc...).

Dans un monde qui a une tendance forte à la déshumanisation (dématérialisation, violences humaines, sociales, financières, relationnelles,...) la considération envers le retraité est d'une importance capitale.

Un retraité n'est pas un être humain de seconde zone ni amoindri mais une personne chargée d'expérience, de mémoire et dont la vie personnelle et professionnelle a contribué à construire et enrichir nos institutions et notre société.



Il est donc indispensable d'en tenir compte et de le reconnaître en lui assurant un revenu suffisant pour lui **permettre de vivre et non de survivre.**

Pour la **CFTC DGFIP**, il ne faut pas oublier que nous avons tous vocation à être retraité un jour.

Pour la **CFTC DGFIP**, le **respect et la considération des anciens est aussi une forme de respect envers les plus jeunes.**